

**SYNDICAT MIXTE  
Grande Tablée****DÉLIBÉRATION**

Place de l'Europe  
39100 DOLE  
Tél. 03.84.79.79.79

Le premier juin deux mille vingt-six, le Comité Syndical de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée », s'est réuni dans les locaux de la Grande Tablée, sur convocation de Madame Nathalie JEANNET, Présidente sortante.

Nombre de délégués en exercice : 20  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants : 18  
Nombre de procuration : 1  
Nombre de délégués votants : 19

**Référence**

D.26/04

Date de la convocation : 27 mai 2026

**Objet**

Election des Vice-Présidents

**Délégués titulaires ou suppléants présents** : Hélène THEVENIN, Delphine ROUGIER, Jean-Yves ROY, Gilles CHAFFANGE, Patrick FRANCHINI, Sophie JOBELIN, François LAVRUT, Alain BOURDET supplée par Joël PANNAUX, Patricia ANTOINE, Jacqueline DEJEUX, Coralie MAILLOT, Quentin COLOMBAT, Olivier DEMANDRE, Séverine MARANO, Alexandre CROT, Bruno MONNOT, Franck DAVID, Christine RIOTTE

**Secrétaire de séance**

Patricia ANTOINE

**Délégués absents ayant donné procuration** :  
Justine GRUET

**Rapporteur**

Hélène THEVENIN

**Délégués absents excusés non représentés** :  
Bernard MENETRIER

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 7 des statuts, le Bureau est composé d'un Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, le cas échéant, d'un ou plusieurs autres membres.

Les Vice-présidents suppléent le Président dans l'ordre de leur élection, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

Les conditions et le déroulement de l'élection des Vice-présidents du Syndicat Mixte sont régis par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 5211-2, L 2121-17, L 2121-20, L 2122-4 à L 2122-10, L 2122-12, L 2122-17).

En application de ces dispositions, le Comité Syndical doit élire ses Vice-présidents parmi ses délégués au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si cette élection n'est pas acquise après les deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et, dans ce cas, l'élection est acquise au candidat ayant obtenu la majorité relative des délégués du Comité Syndical. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est proclamé élu.

Conformément à l'article L 2122-12 du CGCT, l'élection des Vice-présidents sera rendue publique par voie d'affichage dans les 24 heures suivant le scrutin.

La candidature suivante est proposée pour le 1<sup>er</sup> poste de Vice-Président : Madame Christine RIOTTE

**Résultat du vote :**

Nombre de votants : 19

Nombre de voix : 27

Bulletin blanc ou litigieux (article L65 et 66 du code Electoral) : 0

Suffrage exprimés : 27

Majorité absolue des suffrages exprimés : 11 voix

**Madame Christine RIOTTE est élue au 1<sup>er</sup> poste de Vice-Présidente**

Accusé de réception en préfecture  
89-200044352-20260601-D04-26-DE  
Date de réception préfecture : 08/06/2026

Madame la Présidente fait appel aux candidatures pour le 2<sup>ème</sup> poste de Vice-Président.

La candidature suivante est proposée pour le 2<sup>ème</sup> poste de Vice-Président : Alexandre CROT

Résultat du vote :

Nombre de votants : 19

Nombre de voix : 27

Bulletin blanc ou litigieux (article L65 et 66 du code Electoral) : 0

Suffrage exprimés : 27

Majorité absolue des suffrages exprimés : 11 voix

**Monsieur Alexandre CROT est élu au 2<sup>ème</sup> poste de Vice-Président**

Madame la Présidente fait appel aux candidatures pour le 3<sup>ème</sup> poste de Vice-Président.

La candidature suivante est proposée pour le 3<sup>ème</sup> poste de Vice-Président : Séverine MARANO

Résultat du vote :

Nombre de votants : 19

Nombre de voix : 27

Bulletin blanc ou litigieux (article L65 et 66 du code Electoral) : 0

Suffrage exprimés : 27

Majorité absolue des suffrages exprimés : 11 voix

**Madame Séverine MARANO est élue au 3<sup>ème</sup> poste de Vice-Présidente**

Madame la Présidente fait appel aux candidatures pour le 4<sup>ème</sup> poste de Vice-Président.

La candidature suivante est proposée pour le 4<sup>ème</sup> poste de Vice-Président : Patricia ANTOINE

Résultat du vote :

Nombre de votants : 19

Nombre de voix : 27

Bulletin blanc ou litigieux (article L65 et 66 du code Electoral) : 0

Suffrage exprimés : 27

Majorité absolue des suffrages exprimés : 11 voix

**Madame Patricia ANTOINE est élue au 4<sup>ème</sup> poste de Vice-Présidente**

En conséquence,

- Madame Christine RIOTTE **EST ELUE** au 1<sup>er</sup> poste de Vice-Président du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée »
- Monsieur Alexandre CROT **EST ELU** au 2<sup>ème</sup> poste de Vice-Président du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée »
- Madame Séverine MARANO **EST ELUE** au 3<sup>ème</sup> poste de Vice-Président du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée »
- Madame Patricia ANTOINE **EST ELUE** au 4<sup>ème</sup> poste de Vice-Président du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée »

Fait à Dole, le 07<sup>er</sup> juin 2026  
La Présidente  
  
Hélène THEVENIN

Accusé de réception en préfecture  
039-200044352-20260601-D04-26-DE  
Date de réception préfecture : 08/06/2026